

Session de novembre 2024

## DIPLÔME D'EXPERTISE COMPTABLE

### ÉPREUVE ÉCRITE N° 1 : Réglementation professionnelle et déontologie de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes

#### Questions portant sur l'expertise comptable (20 points)

20 points

1. Un expert-comptable peut-il recourir au statut d'entrepreneur individuel tel que défini par la loi n° 2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante ? Si oui, quel en est l'intérêt ? (2 points)
2. Un expert-comptable stagiaire peut-il être sanctionné par la chambre de discipline ou un conseil régional de l'Ordre des experts-comptables ? Justifiez votre réponse. (2 points)
3. Quelles sont les conditions nécessaires pour qu'une personne physique puisse solliciter son inscription au tableau de l'Ordre des experts-comptables ? (2 points)
4. Citez quatre des personnes pouvant interjeter appel d'une décision rendue par la chambre régionale de discipline. (2 points)
5. Quels motifs doit invoquer un expert-comptable pour interrompre la mission qui le lie à son client ? (2 points)
6. Pour développer son activité, un expert-comptable souhaite publier un post sur un réseau social rédigé de la manière suivante : « Votre expert-comptable ne vous donne pas satisfaction -contactez-nous au 06 xx xx xx xx ». Est-ce possible ? Justifiez réponse. (2 points)
7. Dans quels cas la lettre prévue à l'article 163 du code de déontologie n'est-elle pas obligatoire ? (2 points)
8. Quel est le rôle du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables auprès de la profession ? (2 points)
9. Aux termes de l'article L.52-12 du code électoral « le compte de campagne est présenté par un membre de l'Ordre des experts-comptables. Ce dernier met le compte de campagne en état d'examen et s'assure de la présence des pièces justificatives requises. » À quelle catégorie de missions du référentiel normatif appartient la mission de mise en état des comptes de campagne ? Quelles sont les normes applicables à cette mission ? (2 points)
10. Les honoraires entre un expert-comptable et son client sont-ils soumis à un barème ? Justifiez votre réponse. (2 points)

#### Questions portant sur le commissariat aux comptes (20 points)

20 points

11. Le barème d'heures figurant à l'article D.821-188 du code de commerce est-il applicable à la mission de certification des comptes annuels prévue à l'article L.821-46 du code de commerce (mission ALPE) ? Justifiez votre réponse. (1 point)
12. Devant quelle juridiction un candidat souhaitant figurer sur la liste des commissaires aux comptes peut-il faire un recours en cas de refus d'inscription par la H2A ? (1 point)
13. Quels sont les seuils spécifiques de nomination d'un commissaire aux comptes et d'un suppléant pour un organisme de formation du droit privé ? (3 points)
14. En cas de doute sur son appartenance à un réseau national ou international, quelle instance le commissaire aux comptes doit-il saisir ? (1 point)
15. Dans le cas d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS), les actionnaires d'une société qui n'a pas désigné de commissaire aux comptes peuvent-ils à l'unanimité renoncer à l'intervention d'un commissaire aux comptes ? Justifiez votre réponse. (2 points)
16. Quelle est la nature de l'assurance formulée par le commissaire aux comptes dans le cadre de la mission de certification des informations en matière de durabilité ? (1 point)



17. Le recours à la publicité pour un commissaire aux comptes est encadré par le code de déontologie. Listez sans les développer les conditions et interdictions mentionnées par ce dernier. (3 points)
18. Quelles sont les exigences quantitatives de formation continue de tous les commissaires aux comptes inscrits sur la liste mentionnée au I de l'article L.821-13 du code de commerce et exerçant une mission de commissaire aux comptes ? (3 points)
19. Citez quatre des six actions de formation éligibles à l'obligation de formation continue des commissaires aux comptes (le quantum de chaque action n'est pas demandé). (2 points)
20. Que comporte la déclaration de prestation annuelle obligatoire du commissaire aux comptes prescrite à l'article D.821-186 du code de commerce ? (3 points)

reviser-dec.fr  
La plateforme ultime de révision du DEC